



COMMUNIQUE DE PRESSE

Noël : zone piétonne et marchés le vendredi

Répondant au souhait de très nombreux Angériens, la municipalité a décidé, en accord avec l'association des commerçants, de rétablir la zone piétonne dans le cœur de ville à l'occasion des fêtes de Noël. La circulation automobile y sera donc interdite du 18 au 24 décembre inclus. Cette mesure sera appliquée de 11h à 19h, mais dès 9h les jours de marché, les samedi 18 (foire mensuelle), mercredi 22 et...les vendredis 24 décembre et 31 décembre. Afin de faciliter les achats de bouche nécessaires aux fêtes, les marchés des 25 décembre et 1er janvier seront en effet avancés d'un jour.

Illuminations, sapins, vitrines joliment décorées, musique d'ambiance... Saint-Jean-d'Angély fêtera Noël selon la tradition, avec, cette année, ce petit plus : un centre-ville où l'on pourra, en toute sécurité, se promener, laisser courir les enfants, rencontrer des amis et, bien sûr, faire des emplettes et le plein de cadeaux !

Chacun pourra aussi profiter du Marché de Noël, dont les chalets, installés place François Mitterrand du 18 au 24 décembre, regorgeront, comme de coutume, de tous ces objets et produits qui font la joie de Noël et du Nouvel An. Sans oublier la fête foraine, la Maison du Père Noël, les ateliers créatifs et les spectacles pour jeunes (et moins jeunes) proposés place André-Lemoyne.

Rappelons que, dans les parkings payants (0,50 euros l'heure), la première heure est gratuite et le stationnement est libre de 12h à 14h (soit trois heures de parking gratuit de 11h à 14h ou de 12h à 15h). L'affluence, à certaines heures, sera certainement importante... Vous pourrez alors stationner -gratuitement- au Champ de Foire ou sur le parking de l'Eden, boulevard Lair qui, l'un et l'autre, sont à proximité immédiate du centre-ville.

La célébration de Noël à Saint-Jean-d'Angély est renommée. Cette année encore, le programme des festivités attirera beaucoup de monde !